

L'an deux Mil quatorze, le 04 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 27.11.2014

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, GESLIN Doriane, CHIMENE-LEBRETON Nathalie et ANDARELLI Marie, CHABRIER Christian, LARUAZ Francis, POCHAT-COTILLOUX Arnaud, AVET-FORAZ André et BASTARD-ROSSET André,

ABSENTE ET EXCUSEE : BARRACHIN Anne-Marie,

A été élue secrétaire : CHABRIER Christian.

1. OBJET : VOTE DE SUBVENTION D'EQUILIBRE FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2013-2014 A L'ADMR DES VALLEES DE THONES **DEL-2014-67**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2013-2014 de l'association présentée par l'ADMR. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE** d'allouer une subvention d'équilibre d'un montant de **4 175.40 €** au titre de l'exercice 2013-2014 à L'ADMR. *Cette somme comprend les 2 500 € versés dans le cadre de la 1^{ère} avance sur la subvention d'équilibre financier au titre de l'exercice 2013-2014 (Mandat n°357- Bordereau 39 - Ligne 2 - Exercice 2013).*

2. OBJET : VOTE D'UNE 1^{ERE} AVANCE SUR LA SUBVENTION D'EQUILIBRE FINANCIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2014-2015 A L'ADMR DES VALLEES DE THONES **DEL-2014-68**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le BUDGET PREVISIONNEL 2014-2015 de l'association. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : **DECIDE** d'allouer une 1^{ère} avance d'un montant de **2 500 €** sur la subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2014-2015 à L'ADMR.

3. OBJET : DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2014 **DEL-2014-69**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2014 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

Investissement - Dépenses :

- Chapitre 20 - 2031 (Frais d'étude)	+ 3 500.00	
- Chapitre 020 - 020 (Dépenses imprévues ...)		- 3 500.00

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

4. OBJET: LOCATION DU BAR COMMUNAL **DEL-2014-70**

Après discussion sur le renouvellement du bail de Monsieur Grégory GENAND-RIONDET, et délibération, le Conseil Municipal : **RECONDUIT** le bail pour 12 mois ; **NE MODIFIE PAS** le montant de la location à savoir : **100 € mensuel**, depuis le 12 juin 2014 ; **PRECISE**

que les extérieurs et abords devront-êtré entretenus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec M. GENAND-RIONDET Grégory. Cette signature n'interviendra qu'après la mise en place de protection sur le terrain de boule (grillage fourni par la commune) à l'arrière du Bâtiment.

5. OBJET : BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DEL-2014-71

Afin de pouvoir procéder à ces dépenses d'investissement, il convient de délibérer pour ouvrir les crédits, avant le vote du budget primitif 2015, en application des dispositions de l'article L1212-1 CGLT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'inscrire ces dépenses en investissement du budget Principal, **VOTE** l'ouverture des crédits suivants, avant le vote du budget primitif 2015:

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES
20	2031	Frais d'études	1 625.00
21	21551	Réseaux de voirie	20 000.00
		Total en €	21 625.00

6. OBJET : BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DEL-2014-74 (annule/remplace DEL-2014-72)

Afin de pouvoir procéder à ces dépenses d'investissement, il convient de délibérer pour ouvrir les crédits, avant le vote du budget primitif 2015, en application des dispositions de l'article L1212-1 CGLT. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'inscrire ces dépenses en investissement du budget Eau & Assainissement, **VOTE** l'ouverture des crédits suivants, avant le vote du budget Primitif 2015:

CHAPITRE	ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES
20	2031	Frais d'études	1 750.00
21	21531	Réseaux d'adduction d'eau	15 000.00
		Total en €	16 750.00

7. OBJET : DECISION MODIFICATIVE - CREDIT SUPPLEMENTAIRE - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2014 DEL-2014-73

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'afin d'équilibrer les opérations d'ordre, niveau de contrôle au chapitre globalisé 041 du BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2014, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après : **Fonctionnement - Dépenses & recettes :**

- Chapitre 041 - 2128 (Autres agenct et aménagt...)		- 5 491.19
- Chapitre 041 - 1327 (Budg commu et fds struct...)	+ 1 118.05	
- Chapitre 041 - 1322 (Régions...)	+ 1 832.08	
- Chapitre 041 - 238 (Avances versées s/ cdes immo...)	+ 2 541.06	
	5 491.19 €	5 491.19 €

Le Conseil Municipal, approuve le crédit supplémentaire ci-dessus.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 15 décembre 2014

Le Maire

Pierre BARRUCAND